



*Serviès, le 15 mars 2021.*

La réunion du Conseil de la Communauté de Communes  
du Laurécois - Pays d'Agout  
aura lieu le :

**Mardi 23 mars 2021 à 20 heures 30  
à la Salle de la Mouline à CUQ**

**Ordre du jour :**

- Finances : approbation du Compte de Gestion et du Compte Administratif 2020 de la Communauté de Communes du Laurécois - Pays d'Agout (Budget Principal et Budgets Annexes : Ordures Ménagères, Voirie, SPANC, ZA Condoumines, ZA La Marche, ZA Borio Novo, Lotissement Cabrilles, Médiathèque, Office de Tourisme, Crèches, ALSH, Aquaval, Energies Renouvelables, EHPAD-ERRD, Réseau d'Ecoles)
- Finances : détermination et affectation du résultat de l'exercice 2020 sur la gestion de l'exercice 2021
- Administration : compétence mobilités
- Haut débit : délibération de principe pour l'attribution d'un fonds de concours aux communes pour l'enfouissement du réseau
- Economie : engagement relatif à l'octroi d'une aide à l'immobilier d'entreprise en partenariat avec la Région Occitanie pour la SAS Salvateur
- Economie : vente d'un terrain à la SARL Tarn Sud Transport sur la ZA Condoumines à Fréjeville
- Aquaval : plan de financement du projet de « Développement économique et touristique par l'aménagement du Complexe Aquaval à Lautrec » (Phase 3)
- Aquaval : convention pour l'occupation privative du grand lac d'Aquaval à Lautrec à conclure avec Mme Christelle MATTERA, gérante de la société Aquapark81
- Aquaval - Saison 2021 : création d'un emploi saisonnier de manager de proximité
- Office de tourisme - Saison 2021 : création d'emplois saisonniers
- Ressources humaines : modalités de compensation financière en cas de transfert de Compte Epargne Temps (CET)

- Petite Enfance : autorisation de fonctionnement de l'Etablissement d'Accueil de Jeunes Enfants « Poussin - Poussette »
- Petite Enfance : autorisation de fonctionnement de l'Etablissement d'Accueil de Jeunes Enfants « Les Petits Meuniers »
- EHPAD Résidence La Grèze : ouverture de crédits Budget 2021 - section investissement
- Questions diverses

*Conformément aux directives liées à la COVID 19, la séance se tiendra sans présence du public. Seuls les représentants de la presse et les agents communautaires nécessaires au bon déroulement de la séance pourront y assister.*

Le Président,  
Thierry BARDOU